

LA LETTRE

du légionnaire du Val de Marne

N°8 • Juin 2013

SMLH 94



Le Mot du Président

Lors de la réunion des présidents de section qui a précédé l'Assemblée Générale nationale du 17 mai, les 27 présidents de section de l'étranger présents, ont présenté leur section, après que le Général PICARD administrateur chargé des sections de l'étranger eut fait un bilan d'ensemble. *La Cohorte* de mai consacre plusieurs pages à ces sections et à leurs membres.

Je ne reviendrai pas sur les explications pertinentes avancées dans *la Cohorte*, sur l'engouement des étrangers pour la Légion d'honneur. Je ferai cependant quelques remarques à ce propos. Ceux qui ont assisté aux exposés des représentants étrangers ont été frappés par la fierté qu'ils manifestaient d'avoir reçu cet ordre prestigieux. Le Polonais n'a pas manqué de faire remarquer que son pays était le deuxième pays étranger par le nombre des Légionnaires, quatre mille depuis Napoléon. Les Etats-Unis aux effectifs et moyens impressionnants y voient un lien avec le pays qui les a aidés à gagner leur indépendance et la reconnaissance du sacrifice de leurs soldats lors des deux guerres mondiales.

Il y a actuellement 67 sections dans le monde dont 27 en Europe. Avec quelques curiosités. Il n'y a pas de section au



Royaume-Uni, cette particularité britannique n'étonnera sans doute personne. La section allemande à un effectif de l'ordre de celle du Luxembourg, là encore ce n'est guère étonnant. Les Allemands, pour des raisons historiques manifestent peu d'intérêt, voire de la méfiance pour les décorations. La Légion d'honneur est néanmoins probablement plus connue que leur propre ordre national.

Les étrangers qui reçoivent la Légion d'honneur sont des chefs d'États, des ministres, des militaires, des ambassadeurs, des sportifs de haut niveau ou des artistes de renommée mondiale. Ils ont servi les intérêts de notre pays, sont susceptibles de les servir à nouveau et dans nombre de cas leur stature mondiale participe au rayonnement de notre Ordre. Il arrive bien entendu que l'un ou l'autre, comme pour les Français et malgré les précautions prises par le Grand Chancelier et le Conseil de l'Ordre ait un comportement qui ne correspond pas aux valeurs de la Légion d'honneur. C'est regrettable mais inévitable, ils ne peuvent être radiés puisqu'ils ne sont pas membres de l'Ordre.

Jean-Paul Kieffer

La SMLH et l'Honneur en action *Cours de secourisme*

PROCHAIN COURS SAMEDI 22 JUIN 2013



Le Comité français de secourisme, sous-couvert de la société de la Légion d'honneur de Créteil/Bonneuil et en partenariat avec la mairie de Créteil (Maison du Combattant) proposent des cours gratuits de secourisme, concernant les premiers gestes de niveau 1 (P.S.C.1).

M^{me} Joëlle Limoges, une des présidentes de l'Association du Comité français de secourisme du Val de Marne, adhérente de la Société des membres de la Légion d'honneur de Créteil, accompagnée de quatre moniteurs, ont dispensé les premiers cours samedi 25 mai 2013. 17 candidats inscrits ont bénéficié de cette formation, avec du matériel approprié mis à disposition (défibrillateurs, mannequins, etc.) : 10 thèmes bien spécifiques ont été traités pendant cette journée. Après un examen individuel c'est avec succès que les lauréats ont obtenu un diplôme d'Etat délivré par le ministère de l'Intérieur.

Ceux qui le désirent peuvent s'engager en qualité de secouriste bénévole dans les équipes du C.F.S : des cours (P.S.C.2) d'une semaine leur seraient offerts avec possibilité de s'élever dans la hiérarchie du secourisme ; à la suite de cet engagement, le C.F.S. offre la tenue complète. Tous les cours sont également proposés gratuitement au personnel de mairie, d'institutions publiques, agents de surveillance de voie publique, maison des Junès, collèges, etc.

Pour toute inscription, s'adresser à la Maison du Combattant (aux heures de bureau) Place Henri Dunant 94000 Créteil et indiquer vos nom, prénom et n° de tél. au 01 42 07 31 82.

Pour tout renseignement :

M^{me} Joëlle Limoges, *Présidente*, 7 rue Gabriel Fauré 94000 Créteil.
Tél : 06 83 79 95 39 ou joelle.limoges@orange.fr
ou M. Marcello Francavilla, *Vice-président, responsable des formations*. Tél : 06 30 44 74 33 le soir et w.e. ou arzola2@yahoo.fr

Mentions symboliques délivrées par l'Etat au titre de sa reconnaissance

Depuis les crimes commis en mars 2012 par le terroriste Mohamed Merah, le législateur a défini de nouvelles notions démarquées de celles de «Mort pour la France» et de «Mort en déportation», qui viennent compléter les indications marginales que l'on trouve dans les actes de décès de l'état civil.

Ainsi la mention «Mort pour le service de la Nation» vient s'ajouter à celles déjà existantes car il n'était pas possible d'attribuer la mention «Mort pour la France» aux trois militaires assassinés par Mohammed Merah à Toulouse et à Montauban, étant donné que leur décès n'était pas la conséquence directe d'un fait de guerre.

A cette occasion la loi récente (décembre 2012) a fait également évoluer, pour les personnes décédées par suite du terrorisme, leur reconnaissance avec l'attribution de la mention «Victime du terrorisme».

Quelques repères utiles sur l'ensemble de ces notions :

• La mention «Mort pour la France»

Instituée en 1915 lors de la Première Guerre mondiale, elle concerne tout acte de décès d'un militaire ou civil tué à l'ennemi ou mort dans des circonstances se rapportant à la guerre. Une notion primordiale à retenir : la preuve doit être rapportée que la cause du décès est la conséquence directe d'un fait de guerre.

Par ailleurs, si la nationalité française est exigée pour les victimes civiles de la guerre y compris les déportés et internés politiques, elle ne l'est pas pour les membres des forces armées y compris les déportés et internés résistants.

• La mention «Mort en déportation»

Afin d'assurer la mémoire des exterminations conduites durant la 2^e guerre mondiale, toute personne de nationalité française, ou résidant en France, ou sur un territoire antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France, qui est décédée, lors d'un transfert ou d'un séjour dans un lieu reconnu comme lieu de déportation, se verra attribuer cette mention.

• Les mentions «Mort pour le service de la Nation» et «Victimes du terrorisme»

La loi du 21 décembre 2012 relative à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme autorise le ministre compétent à accorder la mention «Mort pour le service de la Nation» lorsqu'il s'agit d'un militaire tué en service ou en raison de sa qualité de militaire ou d'un autre agent public tué en raison de ses fonctions ou de sa qualité.



Cette loi précise également que les personnes touchées par la violence du terrorisme se voient désormais reconnues une reconnaissance symbolique supplémentaire : la mention «Victime du terrorisme». Elle s'ajoute aux mesures existantes depuis janvier 1990 qui prévoient déjà une assimilation, en termes d'avantages matériels, aux victimes civiles de la guerre.

Parmi les droits attachés à l'attribution de l'ensemble de ces mentions, on peut citer :

– pour toutes ces catégories : la possibilité de faire inscrire en marge des registres d'état civil la mention considérée et la vocation des ayants droit enfants à la qualité de pupille de la Nation,

– pour les morts pour la France et les morts pour le service de la Nation :

l'inscription du nom du défunt sur un monument de sa commune de naissance ou de dernière domiciliation ainsi que l'attribution de la Légion d'honneur à titre posthume.

Conclusion

Les dispositions précédentes montrent comment l'État, lors du décès de ses citoyens dans certaines circonstances exceptionnelles, leur exprime sa reconnaissance symbolique. Cette expression de la solidarité de la nation s'accompagne bien sûr d'autres mesures catégorielles, notamment sociales qui ne sont pas développées dans cet article et dont l'ONAC est le principal point d'entrée des démarches.

Gérard Dubourdieu

Jean-Marie Wagnon

Vie des Comités

• Comité n°1. Champigny

Président : François MESSINA
27 rue du Clos de Bourges
94500 Champigny
☎ 01 48 81 82 85
Courriel : francois.messina@free.fr

• Comité n°2. Charenton

Président : Olivier TOLLU
13, rue de la République
94220 Charenton-le-Pont
☎ 01 43 68 52 24 – 06 03 19 87 34
Courriel : olivier.tollu@neuf.fr

• Comité n°3. Créteil

Président : Dominique
CORTICCHIATO
54, rue des Pinsons 94000 Créteil
☎ 01 48 98 49 59 – 06 80 33 20 08
Courriel : jdomcorti@wanadoo.fr

• Comité n°4. Nogent

Président : Olivier ECHAPPE
5 bis, rue du Port
94130 Nogent-sur-Marne
☎ 01 43 24 37 41 – 06 08 57 00 58
Courriel : oechappe@aol.com

• Comité n°5. Saint Mandé

Président : Jacques GUIMEZANES
13, rue du Parc 94160 Saint-Mandé
☎ 01 43 65 53 27 – 06 03 69 24 39
Courriel : jacques.guimezanes@gmail.com

• Comité n°6. Saint Maur

Président : Jean-Philippe REUSSNER
21, rue André Bollier 94100 Saint-Maur
☎ 01 48 86 05 31 – 06 71 34 76 69
Courriel : jean-philippe.reussner@wanadoo.fr

• Comité n°7. Sucy en Brie

Président : Michel HUDAN
17, rue Joseph le Brix
94370 Sucy-en-Brie
☎ 01 75 48 01 07 – 06 84 66 97 01
Courriel : michel.hudan@sfr.fr

• Comité n°9. Vincennes

Président : Jean-Claude MARTIN
24, rue Charles Sylvestri 94300 Vincennes
☎ 01 49 57 99 24 – 06 15 01 17 73
Courriel : martin.vincennes@gmail.com

• Comité n°10. L'Hay les Roses

Président : Claude FORTIN
Résidence Ronsard 3, rue de Gatine
94240 L'Hay-les-Roses
☎ 01 45 46 56 14 – 06 98 24 93 64
Courriel : pradeillesnathalie@neuf.fr

• Comité n°11. Cachan

Président : Jean-Marc GIOVANNETTI
13, rue Pasteur 94270 Le Kremlin Bicêtre
☎ 01 46 58 81 29
Courriel : cjmgiovannetti@free.fr

Pour mémoire

Gala de la Légion d'Honneur, organisé par le Comité de Nogent sur Marne le Samedi 9 novembre 2013 à partir de 12 heures 30

Scène Watteau, 1 place du théâtre 94130 Nogent sur Marne

Fin des vacances scolaires d'hiver le 3 mars 2014, élections municipales 9 et 16 mars 2014

L'assemblée générale annuelle statutaire de la Société des Membres de la Légion d'honneur de la Section du Val de Marne se tiendra le Samedi 22 mars 2014 à partir de 10 heures en la salle de cinéma du Fort de Charenton 94700 Maisons-Alfort (comme en 2013)

Une juste parmi nous

Madame Renée Poiret née Flachot



Pour parler de Renée POIRET il faut commencer par présenter son père Monsieur FLACHOT.

Celui-ci, héros de la première guerre mondiale est appelé en 1912 au 167^e Régiment d'infanterie de Toul. En août 1914, il est agent de liaison au poste de commandement de son régiment et en septembre il «Monte au Bois le prêtre». Nommé caporal, puis très vite aspirant puis sous-lieutenant, il est chef de section et cité le 30 juillet à l'ordre de la Brigade. Blessé grièvement le 11 août 1915 «a maintenu sa section sans défaillance dans une tranchée violemment bombardée, a conservé un calme absolu et a fait preuve de la plus belle abnégation». Amputé du bras gauche le 18 août à l'hôpital militaire de Bar le Duc avec ablation de l'épaule, entraînant le retrait de l'omoplate et l'obligation de porter un corset. Il est reconnu grand invalide et est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Malgré ces graves problèmes de santé, il effectue une carrière de décorateur, publiciste, peintre et participe à de nombreuses expositions et réalisations notamment à une frise pour l'exposition coloniale en 1931 et la restauration de la Chapelle Sainte Philomène, rue de Dantzig à Paris.

Durant toute sa vie il a eu besoin de l'appui des siens pour exercer son métier de peintre. Renée est très impliquée. Elle soutient son père dans son travail et dans ses gestes quotidiens ; elle devient de fait sa «deuxième main».

Il était commandeur de la Légion d'honneur et membre de la SMLH de Créteil pendant 10 ans.

Renée POIRET a eu une vie studieuse et laborieuse, une vie pleine d'abnégation. Elle fait ses études dans les maisons d'éducation de la Légion d'honneur à Ecoeu et Saint Denis, classe des Arts. En 1939, elle entre aux Arts décoratifs de Paris, Après un bref séjour familial à Bressuire, la famille emménage en 1941 dans un grand appartement à Paris où Renée a son atelier, elle travaille alors comme modiste pour la maison Lanvin.

C'est précisément à cette époque que la famille Flachot décide d'accueillir et de cacher les deux jeunes filles de leur médecin de famille juif : les sœurs SIHL, Annette et Marianne. Très impliquée dans cette décision d'hébergement, Renée aménage son atelier et leur donne sa chambre jusqu'à la libération en 1944 ! Les risques pris en connaissance de cause étaient énormes, arrestation, déportation ... Les dénonciations de juifs étaient courantes mais la famille Flachot a eu de la chance car certains membres de leur en-

tourage immédiat étaient au courant, mais se sont tués.

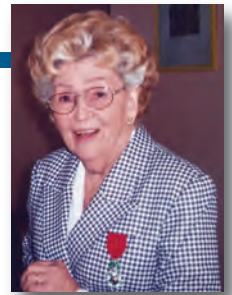
Mariée en 1946, elle devient cristolienne, mère de trois filles dont une adoptée. Renée POIRET est installée à Créteil depuis 1950 avec sa famille en bord de Marne, elle a élevé ses filles tout en menant une carrière artistique, exposition, décorations de vitrines principalement. En 56-57 elle entre aux Beaux Arts dans l'atelier «KLEIN». Après le décès de sa mère, elle prend naturellement son père dans sa famille.

Elle est parallèlement responsable départementale des foyers adoptifs. A sa retraite, elle crée une académie de peinture destinée à faire découvrir et partager sa passion aux adhérents de la SMLH et aux personnes de son entourage, faisant preuve d'une patience et d'un sens de la pédagogie remarquable.

Veuve en 1988, Renée est restée domiciliée à la résidence Marivaux de Créteil.

En 1999, elle reçoit la médaille des justes parmi les Nations et à titre posthume, celle de ses parents. Leurs noms sont gravés sur le mur des justes à Paris. Ils ont rejoint la liste des héros discrets qui ont sauvé l'honneur de la France.

En 2007, ses mérites éminents sont reconnus, elle est nommée Chevalier de la Légion d'honneur, décorée par le Président de la République.



Les Justes parmi les Nations

Signification de l'état de juste parmi les Nations

Les personnes reconnues «Justes parmi les Nations» reçoivent de Yad Vashem un diplôme d'honneur ainsi qu'une médaille sur laquelle est gravée cette phrase du Talmud : «Quiconque sauve une vie sauve l'univers tout entier». Il s'agit de la plus haute distinction civile de l'état d'Israël.

Au 1^{er} janvier 2012, le titre avait été décerné à 24 355 personnes à travers le monde, dont 3 513 en France. Cependant le livre des Justes ne sera jamais fermé car nombreux sont ceux qui resteront anonymes faute de témoignages.

Reconnus ou non, ils incarnent le meilleur de l'humanité. En effet, tous ont considéré n'avoir rien fait d'autre que leur devoir d'homme. Ils serviront de phares et de modèles aux nouvelles générations.

Liens concernant Renée POIRET née FLACHOT : www.ajpn.org/juste-Renee-Flachot-1087.html, www.ajpn.org/departement-Paris-75, www.yadvashem-france.org/les-justes-parmi-les-nations/les-justes-de-france/dossier-8621/

Comité 3 Créteil

Communiquer son adresse «mail»?

Début septembre 2012 305 sociétaires et «Amis» ont reçu par courriel l'invitation au Gala de la Section qui a eu lieu à Vincennes le 13 octobre. En février 2013, à titre expérimental, 320 adhérents ont reçu, par la même voie, leur convocation à l'assemblée générale de la Section du 23 mars.

L'emploi d'une communication en ligne a permis à plus d'un tiers des destinataires de répondre rapidement sur leur participation. Le taux de réponse des convoqués par mail fut un peu supérieur à celui fait par voie postale. Cette modalité pourrait être aussi mieux employée si les bénéficiaires utilisaient pleinement toutes ses fonctionnalités. Les modalités possibles d'une formation complémentaire sont à l'étude.

Comme pour toutes les données du fichier géré par la Section la confidentialité est stricte.

Elle conduit, enfin, à une réduction non négligeable des frais de courrier et de timbres pour la SMLH mais aussi pour ses adhérents.

Une procédure est à l'étude afin d'éviter un envoi postal pour les paiements éventuels joints aux inscriptions.

Des progrès ont été fait, mais beaucoup reste encore à faire. L'objectif recherché des 50 % d'adresses connues et utilisées est loin d'être atteint.

Il n'est jamais trop tard pour communiquer votre adresse mail, ainsi que vos commentaires éventuels, à al.guilloreau@orange.fr

Pensez aussi à signaler vos changements de fournisseurs d'accès (FAI), encore 2 % des adresses étaient erronées lors du dernier envoi.



Alain Guilloreau

Si vous avez une adresse mail,
merci de la communiquer
à al.guilloreau@orange.fr

Mouvements des effectifs

du 20 novembre 2012 au 23 mai 2013

Ils nous ont rejoints

Mme AYME Martine	Créteil	Mme FERRAND LIMOGES Joëlle	Créteil
M. BARBIER Bernard	Créteil	Mme LASNE Françoise	Charenton le Pont
Mme BARJOU Dominique	Le Kremlin-Bicêtre	Cap de frégate MARCHIS Alexandre	Saint Maur des Fossés
Mme BERGERET Claude	Saint Maur des Fossés	Lt Colonel MORVAN Thierry	Vincennes
M. BOUCHER Jean-Pierre	Le Kremlin-Bicêtre	Mr NAOURI Patrick	Vincennes
Dr BOULDOUYRE-MAGNIER Anne-Marie	Le Kremlin-Bicêtre	Mme POUPON Marie-France	L'Haÿ les Roses
M. DULUC François	Charenton le Pont	Colonel REDIN Bertrand	Charenton le Pont
M. DUPONT Olivier	Saint Mandé		

Mutations ou réintégrations

Mme AMIGUES Monique	Saint Mandé	Mme HEDIN Eliane	L'Haÿ les Roses
M. BATTESTI Eric	Charenton le Pont	Mme MATHIEU-BOUILLON Danièle	Vincennes
Mme BOITIER Olga	L'Haÿ les Roses	M. MAUDET Thierry	Vincennes
M. BOUILLON Serge	Vincennes	Mme NOIROT Paulette	Champigny sur Marne
Général division CARMICHAEL Bruno	Charenton le Pont	Mme PALARIC Irene	Vincennes
Mme CHAMPION Gilberte	Vincennes	M. PARFAIT Daniel	Vincennes
Mme COUAILLER Christiane	L'Haÿ les Roses	Méd général ROUANET DE BERCHOUX Philippe	Nogent sur Marne
Révérend père DE GAULLE François	Champigny sur Marne	Mme SABBAN Françoise	Créteil
Lt Colonel GIBOIN Patrick	Le Kremlin Bicêtre	Mme VOLAT Janine	Champigny sur Marne
M. GUINOT Francois	Charenton le Pont		

Ils nous ont quittés

Colonel AUBIGEON André	Nogent sur Mame	M. JAQUET Marius	Créteil
Ing Général BASSOLE Paul	Champigny sur Marne	M. LABADIE Raymond	Créteil
M. BENVENUTI Marcel	Charenton le Pont	Mme PAGEL Dominique	Saint Mandé
M. BIENCOURT Louis	Le Kremlin-Bicêtre	Mme PARISOT Christiane	Saint Mandé
M. BLANCHOU Raymond	Saint Maur des Fossés	Colonel PASQUIER Marcel	Sucy en Brie
M. BOUVIER Jacques	Saint Maur des Fossés	Mme SERMET Juliette	Saint Maur des Fossés
Docteur CABASSON Georges	Nogent sur Marne	Général STEGER Raymond	Vincennes
Commandant CROS Jean	Charenton le Pont	Docteur VASILE Norbert	Sucy en Brie
Mme DUIGOU Madeleine	Nogent sur Marne	Mme VIGNAL Jeanine	L'Haÿ les Roses
Docteur FAURENT Jean-Alexandre	Champigny sur Marne	M. (ami) CITERNE Jean-Claude	L'Haÿ les Roses
M. GARRIGOU Jean	Vincennes		

Décès

Ont quitté la Section

M. ADVENIER Charles	Saint Mandé	Colonel GAUTTIER Bruno	Le Kremlin-Bicêtre
Général ALABERGÈRE Patrick	Sucy en Brie	M. JEANNET Fabrice	Charenton le Pont
M. AUZAN Jean-Louis	Créteil	Docteur LABRAM Claude	Charenton le Pont
M. BONISSOL Charles	Charenton le Pont	Lt Colonel MICHAUD Jean-Pierre	Le Kremlin-Bicêtre
M. Le Préfet DARTOUT Pierre	Créteil	Gén division MOULINIE Jean-Pierre	Le Kremlin-Bicêtre
Mme DECROIX Valérie	L'Haÿ les Roses	M. PEIGNE Jean-Pierre	Saint Maur des Fossés
M. DERIVIERE Jacques	Nogent sur Marne	Colonel RASTOUIL Christophe	Nogent sur Marne
M. GAGNIERE Patrick	Saint Mandé		

Démissions

Général COLARD André	L'Haÿ les Roses	M. MAIRE Bernard	Le Kremlin-Bicêtre
----------------------	-----------------	------------------	--------------------

Radiés

M. AURORE Georges	Créteil	Mme GAULTIER Madeleine	L'Haÿ les Roses
Mme BEISSAT Dominique	Le Kremlin-Bicêtre	Com Colonel LEROY Philippe	Vincennes
M. BERTHEREAU Roger	Sucy en Brie	M. PEREZ Emile	Charenton le Pont
M. BRUGERE Didier	Le Kremlin-Bicêtre	M. PLANQUELLE Noel	Le Kremlin-Bicêtre
M. FARHI Jacques	Vincennes	Mme RAISON Jeanne	Nogent sur Marne
Lt Colonel FAVRO Nicolas	Charenton le Pont		